

## 2<sup>e</sup> Journée du numérique à l'École

En décembre 2013, la première Journée du numérique à l'École avait permis de réunir tous les acteurs participant au service public du numérique éducatif : État, collectivités territoriales, Caisse des dépôts et consignations.

L'objet de cette rencontre avait été de se concerter sur la mise en œuvre de la gouvernance partagée dans les territoires. Depuis, fort de la réussite de cette journée, le comité des partenaires du numérique pour l'éducation réunissant les associations d'élus, les ministères, la Caisse des dépôts et consignations, a vu le jour et se réunit régulièrement pour unir les réflexions sur les grands thèmes du numérique pour l'éducation et partager les analyses et problématiques.

La deuxième Journée du numérique à l'École s'inscrit dans cette dynamique et a pour thème « Les continuités éducatives et territoriales ».

Elle débutera par la signature de la convention en présence de Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Axelle Lemaire, secrétaire d'État chargée du numérique, pour le Gouvernement, le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations et les présidents des associations d'élus, officialisant ainsi un espace de concertation effectif depuis de nombreux mois.

Ensuite, le thème, décliné en trois axes, sera abordé par des tables rondes réunissant des représentants de tous les membres de la communauté éducative. Elles permettront de mettre en lumière quelques réalisations rendues possible par une étroite collaboration entre les partenaires dans les territoires, d'explicitier le rôle de chacun et d'en dégager des perspectives.

## Le comité des partenaires du numérique pour l'éducation

La création du service public du numérique éducatif – article 16 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République – rend nécessaire une nouvelle démarche de gouvernance, concertée et partagée, entre tous les niveaux de pouvoir public, permettant d'associer pleinement les collectivités territoriales et l'État dans leurs décisions en matière de développement du numérique à l'École, dans le respect des compétences de chacun.

Les collectivités territoriales sont les partenaires incontournables de l'éducation nationale dans la stratégie de déploiement du numérique à l'École. La généralisation des usages du numérique dans les classes passe par une égalité d'accès de tous les élèves aux équipements et aux ressources et par une harmonisation des standards juridiques et techniques sur l'ensemble des territoires.

Pour atteindre cet objectif, un « **comité des partenaires du numérique pour l'éducation** » a été mis en place à l'initiative conjointe des collectivités territoriales et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il vise à structurer et systématiser les échanges entre ses membres. Il permet d'associer tous leurs représentants à la définition d'une stratégie globale et partagée pour déployer le numérique éducatif dans les territoires, en mutualisant et valorisant les expériences de chacun des partenaires.

Le comité est constitué du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en lien avec le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, de la Caisse des dépôts et consignations et des représentants des associations d'élus, dans leur diversité :

- l'Association des maires de France (AMF) ;
- l'Association des maires ruraux de France (AMRF) ;
- l'Assemblée des départements de France (ADF) ;
- l'Association des régions de France (ARF) ;
- l'Association des maires de grandes villes de France (AMGVF) ;
- l'Association des villes Internet (AVI)
- le Réseau français des villes éducatrices (RFVE) ;
- l'Association des maires ville et banlieue de France (AMVBF).



© Margot L'Hermite

## Najat Vallaud-Belkacem

ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

« Faire entrer l'École dans l'ère du numérique », la stratégie exposée en 2013 devient aujourd'hui réalité, grâce à la mobilisation de tous les acteurs : la communauté éducative des enseignants, des élèves et des parents, les collectivités territoriales, les ministères aujourd'hui réunis, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le secrétariat d'État au numérique, et la Caisse des dépôts et consignations. Convaincus de la nécessaire transformation de nos usages et de nos méthodes d'apprentissage par le numérique et avec le numérique, nous construisons ensemble le service public du numérique éducatif.

Aujourd'hui, le besoin de dialogue comme les avantages que nous pouvons en tirer sont plus forts que jamais. Ce comité des partenaires, créé en 2013 à la demande des associations d'élus, a pris corps ; il a permis avec l'échange de dessiner les voies d'un progrès commun que nous voulons pour l'École et pour la réussite de tous les enfants. L'occasion nous est donc donnée aujourd'hui de mettre en valeur les chantiers que nous avons engagés ensemble et de tracer les perspectives d'un travail en confiance, pour aller plus loin.

Cette deuxième Journée du numérique à l'École est consacrée au thème des continuités éducatives. C'est un beau symbole et un défi. Un symbole parce qu'elles sont au cœur des cycles scolaires dont les programmes ont été récemment publics. Un défi aussi parce qu'il nous rappelle autant l'exigence de cohérence qui est au cœur de l'action du comité des partenaires que notre obligation commune de veiller à ce que cette École du numérique soit offerte à tous, sur l'ensemble du territoire.

À l'heure des métamorphoses que le numérique apporte dans nos vies et nos pratiques quotidiennes, l'apprentissage du numérique et au numérique sont des priorités de l'École de la République. Le grand plan numérique joue le rôle d'accélérateur des ambitions autant que des réalisations. Je souhaite que ce comité des partenaires accompagne cette initiative et au-delà éclaire de manière active l'ensemble des décideurs et des acteurs. La force du comité des partenaires est tout entière là, dans la capacité que nous aurons à identifier et à relayer les actions menées dans les territoires car c'est à cette échelle que se vivent les projets d'éducation numérique. C'est à cette échelle que nous construirons des succès, grâce à l'action quotidienne des enseignants, des élus et de leurs services. C'est à cette échelle que mon ministère se mobilise pour accompagner le déploiement du plan numérique en apportant un effort exceptionnel de formation des enseignants et en encourageant la production de ressources numériques innovantes.

Parce qu'il constitue une réalité du monde d'aujourd'hui et un des éléments de la société de la connaissance oui, le numérique, doit être demain encore davantage au cœur de nos écoles et de nos établissements et contribuer à transformer les usages et les apprentissages.



© Mein-PatrickVedruno

## Axelle Lemaire

secrétaire d'État  
chargée du numérique

C'est un grand plaisir pour moi d'être présente à cette deuxième Journée du numérique à l'École. En tant que secrétaire d'État au numérique et ancienne députée des Français de l'étranger établis en Europe du Nord, je sais à quel point le numérique représente un enjeu fondamental pour l'éducation et je mesure l'importance de soutenir les projets portés par la communauté éducative et de les inscrire dans une dimension territoriale.

C'est tout l'objet de ce premier comité des partenaires qui se réunit aujourd'hui : favoriser une gouvernance partagée au service de projets éducatifs locaux. Et qui dit projets éducatifs locaux dit pilotage au plus près de la réalité du terrain. C'est pour cela que la création du comité des partenaires a été pensée en lien étroit avec les associations d'élus qui sont les fers de lance de la réforme sur le terrain.

Plus globalement, le plan numérique pour l'École que je suis heureuse de porter aux côtés de Najat Vallaud-Belkacem porte une ambition républicaine : rendre notre système éducatif plus juste, plus performant, plus adapté à la diversité des parcours des élèves et à celle des territoires.

Ce plan ambitieux veut embrasser le numérique dans toutes ses dimensions. C'est le sens des mesures annoncées par le Président de la République le 7 mai 2015.

Bien sûr, le Gouvernement soutient l'accès de tous les établissements aux équipements numériques. Mais nous savons vous et moi qu'il s'agit d'un pas nécessaire, qui n'est qu'une première étape. Car pas plus dans le numérique qu'ailleurs la technologie ne se suffit à elle-même.

Le plan numérique à l'École, ce sera donc un effort massif de formation des enseignants. Car ce sont eux qui feront vivre, dans leurs classes, partout, cette grande réforme qui va remodeler le paysage éducatif.

Et pour que les enseignants aient la plus grande liberté de conception, de réflexion, et d'élaboration dans leur matériel pédagogique le Gouvernement soutiendra le développement par tous types d'acteurs de contenus innovants.

Ces actions permettront aussi le développement de nouvelles filières économiques d'excellence française, en cohérence avec les actions de soutien à l'innovation que je mène. La French Tech éducative sera le support et l'outil de la révolution numérique dans nos écoles.

Enfin, le numérique à l'École, c'est aussi la nécessaire compréhension minimale de cette nouvelle langue qu'est le code. Dans ce nouveau monde qui se développe et se transforme quasiment sous nos yeux, l'École permettra à chacun d'être autonome dans une société dans laquelle il est nécessaire de savoir, lire, compter, écrire, mais aussi coder.

Ce plan, il est déjà une réalité dans 600 écoles et collèges pilotes pour cette rentrée 2015. Il poursuivra son essor avec un objectif de 40 % de collèges concernés dès la rentrée 2016. Et c'est vous, les membres du comité des partenaires qui joueront un rôle déterminant dans la bonne mise en œuvre et dans sa progressive montée en puissance. Je compte sur vous, vous pouvez compter sur moi.



© Mélanie Chaigneau

## Dominique Bussereau

ancien ministre,  
député et président du Conseil départemental  
de la Charente-Maritime,  
président de l'Assemblée des départements  
de France - ADF

### Concevoir ensemble l'éducation au XXI<sup>e</sup> siècle

Depuis plus de 10 ans, les départements ont le souci de lutter contre les inégalités d'accès au numérique. Leurs efforts ont rapidement porté sur la connexion (hier au haut débit et aujourd'hui au très haut débit) des familles, des lieux publics et des entreprises de leur territoire. Ces politiques se sont aussi traduites dans les collèges par un soutien croissant en équipements aux projets numériques des équipes d'enseignants mais sans souvent pouvoir apprécier leur pertinence sur le plan pédagogique.

La récente enquête de l'OCDE sur l'équipement et la compétence numérique des élèves vient de révéler que 99 % des élèves de 15 ans avaient déjà, à la fin 2012, au moins un ordinateur à la maison et que 96 % des élèves les plus défavorisés avaient accès à Internet à la maison. Par ailleurs, elle fait apparaître que les établissements scolaires français disposent d'un ordinateur pour trois élèves, ratio proche de la valeur médiane pour les pays de l'OCDE, et que 96 % de ces ordinateurs étaient connectés à Internet. Doit-on se féliciter de ces résultats ?

Oui car cette enquête souligne que les compétences numériques des élèves de 15 ans en France se situeraient au-dessus de la moyenne de l'OCDE. Non car cette enquête révèle surtout que les investissements dans le numérique éducatif ont un faible impact sur les résultats scolaires des élèves. L'usage du numérique ne réussit à porter ses fruits que si les pratiques pédagogiques sont transformées par un travail commun des professeurs centré sur la réussite personnelle de l'élève tout au long de sa scolarité. Le défi à relever pour concevoir un système éducatif nouveau et ouvert sur les nouvelles technologies est donc désormais plus qualitatif que quantitatif.

La formation des enseignants aux nouvelles pratiques pédagogiques et la production de ressources pédagogiques numériques innovantes et de qualité vont nécessiter des changements fondamentaux dans notre système éducatif. Ceux-ci ne pourront pas être demandés aux enseignants sans accompagnement, sans soutien et surtout sans consensus entre tous les acteurs de l'éducation au sein de chaque bassin d'éducation dans notre pays. Dans la limite de leurs moyens, les départements contribueront bien sûr à ces changements. Beaucoup d'entre eux ont déjà enclenché les dynamiques partenariales allant dans ce sens. Celles-ci sont en train de former les bases d'une gouvernance plus territorialisée de l'éducation nationale. Le comité des partenaires du numérique pour l'éducation est le reflet de ces dynamiques locales. Son ambition est d'affirmer qu'aujourd'hui, dans tous les territoires, chaque acteur de l'éducation est légitime pour porter le débat sur la façon de concevoir ensemble ce que sera l'Éducation nationale française au XXI<sup>e</sup> siècle.



© Arnaud FEVRIER pour l'AMF

## François Baroin

maire de Troyes,  
sénateur de l'Aube,  
président de l'Association des maires de  
France - AMF

Les maires et présidents d'intercommunalité ont conscience des enjeux que représente le développement du numérique à l'École, dans un contexte de mutation de la société et de lutte contre l'échec scolaire. Grâce à leur mobilisation et malgré des moyens financiers disparates, la grande majorité des écoles primaires est, en effet, équipée d'outils numériques.

L'AMF est mobilisée depuis plusieurs années sur cette thématique et a suivi de près la récente concertation nationale qui a débouché sur le nouveau plan numérique. Elle a regretté notamment que la priorité ne soit finalement plus accordée aux écoles primaires alors que les besoins restent forts, et que les écoles rurales ne soient pas visées par les appels à projet du ministère.

Dans un contexte budgétaire très dégradé, l'AMF tient aussi à rappeler que l'effort qui est demandé aux collectivités implique que l'éducation nationale précise d'abord quelle pédagogie numérique elle souhaite promouvoir par le biais de ses enseignants, à destination des élèves, qui relève de sa propre compétence. C'est, en effet, à partir de ces éléments qu'il sera possible de mieux identifier les mesures nécessaires en termes d'infrastructures, d'équipements et d'usages et permettre ainsi à la filière du numérique éducatif de mieux se structurer et répondre aux besoins de l'éducation nationale et tenant compte des contraintes des collectivités. L'éducation nationale doit porter, à ce titre, un message fort et lisible à l'égard des acteurs éducatifs, dont les collectivités.

La signature de la convention créant officiellement le comité des partenaires du numérique pour l'éducation doit ainsi permettre d'assurer aux élus la visibilité dont ils ont besoin sur la stratégie nationale et territoriale à adopter.

L'AMF sera notamment très attentive, outre au règlement de la question de l'accès des écoles au haut débit et au très haut débit, au déploiement de l'indispensable formation de l'ensemble des enseignants par l'éducation nationale ainsi qu'au développement par celle-ci, aux côtés des éditeurs, des usages numériques innovants ayant une réelle utilité pour la réussite scolaire, exploitant pleinement les fonctionnalités interactives nouvelles offertes par le numérique.





© DR

## Jean-Luc Moudenc

maire de Toulouse,  
président de l'Association des maires des  
grandes villes de France - AMGVF

Dans le monde de Jules Ferry 3.0, pour reprendre un titre du Conseil national du numérique, le numérique éducatif vient offrir de nouvelles opportunités d'enseignement et d'apprentissage aux usagers de ce service public essentiel, si longtemps l'apanage du seul État. Mais ces nouvelles opportunités doivent s'accompagner de nouvelles méthodes de travail : la prise en compte des initiatives locales préexistantes pour le développement de stratégies nationales, tant en termes de choix d'équipement que de solutions de gouvernance, devient incontournable.

Les avantages du numérique éducatif sont nombreux. Il permet en effet de réduire les inégalités sociales et territoriales, développe des pratiques pédagogiques nouvelles qui renforce le plaisir d'apprendre et d'aller à l'École, mais encore faut-il s'assurer que l'équipement massif des élèves et de leurs classes s'accompagne de formations dédiées, ciblées, pour les enseignants qui devront intégrer le numérique dans la palette de leurs outils d'enseignement. Il ne s'agirait pas d'acquérir du matériel qu'on installerait en demandant ensuite aux professeurs de s'adapter ! L'OCDE consacre d'ailleurs récemment un rapport à ce sujet brûlant et rappelle combien la numérisation progressive de l'éducation doit s'appuyer sur des finalités pédagogiques claires.

L'importance d'une concertation et d'un choix partagé entre tous les acteurs du numérique éducatif est donc primordiale : de l'État éducatif, garant de la qualité des programmes enseignés à nos enfants, aux équipements déployés par les collectivités en partenariat avec l'État et en intégrant les stratégies des grands groupes industriels comme celles des start-up porteuses d'innovation, toutes les décisions doivent se prendre de manière concertée. Le comité des partenaires est maintenant créé et devient le lieu de cette concertation : les maires de grandes villes y prendront toute leur part.



© Philippe Devernay

## Vanik Berberian

maire de Gargillesse-Dampierre,  
président de l'Association des maires  
ruraux de France - AMRF

### **Le numérique au cœur des maires ruraux... depuis le plan ENR**

Les plans d'informatisation successifs de l'École n'ont laissé que de vagues souvenirs auprès des enseignants et auprès des élus. Le plan Informatique pour tous des années 1980 a souvent été synonyme de cartons rarement ouverts. Quant aux fameux « TO7 », ils sont souvent restés à prendre la poussière en haut des armoires, hors de portée des élèves... jusqu'au plan Écoles numériques rurales, qui a changé la donne et dont on peut espérer que la convention que nous signons aujourd'hui a su tirer parti. Le plan ENR a suscité l'enthousiasme dans les communes rurales ; il a marqué un nouvel élan dans les relations entre les communes et l'inspecteur d'académie de l'époque, mettant chacun en position de partenaire.

L'Association des maires ruraux de France, choisie par le ministre comme son seul partenaire pour cette opération, s'est révélée particulièrement active en obtenant que 1 600 écoles soient ajoutées aux 5 000 prévues à l'origine. Un partenaire qui ne renonce toujours pas aujourd'hui à ce que toutes les écoles de France puissent devenir des « écoles numériques ». N'est-ce pas un objectif partagé avec les ministres, voire avec le Président de la République ?

Pourquoi le cacher, dans l'expression « École numérique » les maires ruraux penchent naturellement plus du côté de l'École que du numérique. Le numérique qui est un moyen parmi d'autres, même essentiel, passait loin derrière l'année dernière après la nécessité de trouver le moyen de changer les rythmes scolaires. Ce n'était pas une mince affaire pour de nombreuses communes. « Alors, le numérique, vous comprenez... » ont dit certains.

Nous pensons qu'en matière de numérique, les maires ruraux sont tous « croyants », mais pas nécessairement « pratiquants ». La situation est différente à l'École : on trouve déjà beaucoup de pratiquants grâce au plan ENR qui d'ailleurs connaissent bien le sens du terme obsolescence, puisque le matériel date de 2010.

Le comité des partenaires ne doit pas être « un machin » de plus et nous voudrions que cette instance aborde le sujet avec pragmatisme et ambition. Bref, qu'il passe rapidement des bonnes intentions à la traduction concrète sur le terrain.





© DR

## Marc Vuillemot

maire de La Seyne-sur-Mer,  
président de Ville & Banlieue

Le monde change autour de nous à grande vitesse. Or, l'explosion du numérique, de l'Internet et des réseaux sociaux est au cœur de cette mutation.

L'enseignant que j'ai été ne peut méconnaître les immenses ressources pédagogiques accessibles grâce au numérique. Il ne peut ignorer que le rôle, les méthodes de l'École et des maîtres en sont transformés. Conforter le numérique éducatif, c'est donner à l'École de la République les moyens d'innovation dont elle a besoin face à l'échec scolaire.

Pour le maire de banlieue que je suis, le numérique apporte une attractivité supplémentaire à l'École, une chance nouvelle aux élèves passifs ou décrocheurs. Il offre des outils puissants aux projets éducatifs de territoires. Là où les difficultés et les inégalités sont les plus fortes, il nous permet d'agir plus fortement ensemble. De resserrer les liens avec les parents et la communauté éducative. D'enrichir et de diversifier les temps d'activités périscolaires. De mettre en réseau les partenaires de l'action sanitaire et sociale, de la culture, du sport et de l'insertion professionnelle.

Le thème débattu aujourd'hui, « Du numérique au service des continuités éducatives », répond bien à nos défis. Oui, il nous faut de la continuité entre les cycles pour sécuriser le parcours des élèves les plus vulnérables. De la continuité sur la journée pour mettre en cohérence les différentes interventions éducatives. De la continuité entre l'École et son écosystème local pour favoriser la réussite et l'inclusion sociale du plus grand nombre.

Enfin, le président de Ville & Banlieue veut rappeler que les élus des cités et des villes populaires ne peuvent rien faire seuls. Qu'il s'agisse d'équipements ou de projets numériques, il nous faut mutualiser les investissements, innover ensemble, partager les expériences pour développer les dispositifs les mieux adaptés à nos territoires. Le comité des partenaires concrétise cette volonté commune et je n'ai pas voulu rater l'occasion de nous y associer.



© DR

## François Bonneau

président de la région Centre-Val de Loire,  
président de l'Association des régions de France - ARF

Les régions sont aujourd'hui dotées de nouvelles compétences qui les placent en première ligne face à de grands défis directement liés aux parcours des jeunes : carte des formations professionnelles, service public régional de l'orientation, lutte contre le décrochage, mixité sociale dans les lycées.

Pour l'ARF, la priorité absolue, complètement partagée avec la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est de faire reculer l'échec scolaire et d'assurer à chaque jeune une insertion professionnelle réussie.

Le numérique, qui irrigue tous les champs de l'éducation, est un vecteur majeur de ces politiques de réussite. Nos collectivités en font une préoccupation essentielle et consacrent 100 M€ par an à son développement, qu'il s'agisse des infrastructures – très haut débit, réseaux –, des équipements ou de la maintenance. Je suis d'ailleurs heureux de constater que les efforts anciens et continus des régions ont permis de hisser les lycées français au rang des cinq pays européens les mieux équipés.

Si l'action dans ces domaines ne doit pas se relâcher, je considère que les véritables enjeux se situent maintenant à un double niveau.

D'une part, le développement des usages et des ressources, avec le rôle moteur des environnements numériques de travail (ENT), porteurs de nouvelles cultures et de nouvelles pratiques pédagogiques. Au nom de l'ARF, j'appelle de mes vœux une nouvelle dynamique dans le déploiement et l'utilisation des ENT, en concertation avec les autorités nationales et académiques.

D'autre part, l'action collective et partenariale, au-delà des périmètres et cloisonnements institutionnels. Aux liaisons entre niveaux d'enseignement, voulues par la loi de refondation de l'École de la République, doivent correspondre des continuités de l'action publique. C'est ce qu'attendent les usagers du service public d'éducation, jeunes, familles, enseignants. C'est tout le sens de ce comité des partenaires et le thème de la présente journée, à laquelle je souhaite plein succès !



© DR

## Gabrielle Gauthey

directrice des investissements  
et du développement local –  
Caisse des dépôts et consignations

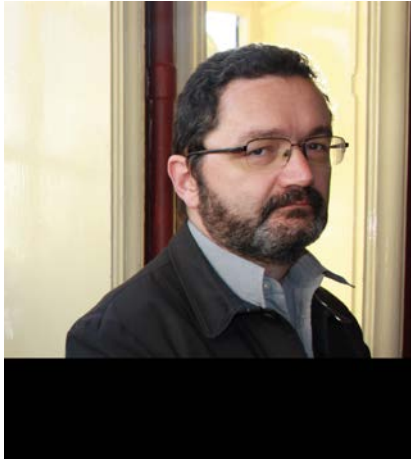
L'École est entrée dans l'ère numérique : les usages numériques scolaires touchent désormais toute la communauté éducative. Les liens entre les enseignants, l'équipe administrative, les parents et l'environnement extérieur se sont renforcés, y compris désormais pendant les temps périscolaires et extrascolaires.

Depuis de nombreuses années, la Caisse des dépôts et consignations est un partenaire privilégié des collectivités territoriales et de l'État pour les accompagner dans l'évolution des politiques éducatives et la mise en place de projets numériques structurants et fédérateurs.

En particulier, dans le cadre de la convention qui la lie au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la Caisse des dépôts et consignations a œuvré au raccordement des écoles au très haut débit, participé à la mise en œuvre des premiers collèges connectés et favorisé le développement des usages numériques au travers des environnements numériques de travail (ENT).

La Caisse des dépôts et consignations est pleinement engagée dans la création du comité des partenaires du numérique pour l'éducation. Elle y voit le moyen de contribuer à la mise en place d'une gouvernance partagée, ainsi qu'une plateforme indispensable de réflexion et d'action commune.

L'aide à la structuration de la filière du numérique éducatif ainsi que des travaux visant à bâtir des modèles économiques et financiers pérennes font partie des domaines prioritaires pour lesquels la Caisse des dépôts et consignations entend apporter toute son expertise.



© DR

## Emmanuel Eveno

professeur à l'université de Toulouse-II Le Mirail,  
président de l'association Villes Internet

Le numérique est avant tout un langage. Il porte en lui l'expression d'un monde professionnel, celui des informaticiens, mais, depuis près d'un quart de siècle, ce langage s'est considérablement étendu pour devenir le socle de ce que l'on appelle la « société de l'information ».

L'association d'élus et de citoyens actifs Villes Internet apparaît dans un contexte qui, à la fin des années 1990, correspond à la prise de conscience des enjeux d'acculturation liés au déploiement des techniques d'information et de communication (particulièrement Internet). Une question essentielle fonde notre action : la maîtrise par l'acteur public des usages de ces techniques.

Dès 1999, le Premier ministre évoquait avec le néologisme d'illelectronisme, les risques d'une fracture sociale liée à des logiques essentiellement marchandes de ces technologies. Participer à la société de l'information, c'est avant tout en maîtriser le langage avant même que les outils. Deux institutions en sont particulièrement responsables : l'École et les collectivités locales. Villes Internet est donc partie prenante dans ce débat, dans la définition des enjeux et dans l'accompagnement au déploiement de nouveaux modes d'action. Le label « Territoires, villes et villages Internet » donne toute sa place, dans les initiatives prises en compte, à l'insertion du numérique à l'École.

Dans ce sens nous nous efforçons de participer à l'installation d'une communauté d'acteurs qui soient porteurs d'innovations dans les territoires du quotidien. Nous sommes convaincus que c'est autour d'une alliance forte, au sein des territoires, de l'École et de la collectivité locale et de son cortège d'associations que peut s'organiser au mieux l'acculturation aux temps qui viennent, qui, au-delà de la société de l'information, sont ceux de la société de la connaissance. C'est pourquoi nous nous engageons avec notre réseau au sein de ce comité des partenaires du numérique pour l'éducation.



© DR

## Marc Sawicki

adjoint au maire de Brest chargé de la politique éducative,  
président du Réseau français des villes éducatrices - RFVE

L'acculturation au numérique de nos enfants est une urgence citoyenne et sociale. L'École doit accompagner la révolution du numérique qui pénètre tous les pores de la société, permettre à la jeunesse une formation solide, l'accès aux savoirs et à la culture numériques et être en phase avec les évolutions rapides du monde du travail. Malgré une politique volontariste ces dernières années, le fossé numérique se creuse entre les territoires qui équipent leurs établissements et ceux qui ne le font pas, générateur d'inégalités inacceptables. Dans un contexte de budgets contraints, le besoin d'un État garant de l'équité des moyens et coordonnant les différents niveaux de collectivités est plus que criant.

Grâce à un partenariat innovant avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans ce comité des partenaires, nous avons la volonté de stopper cette spirale infernale qui pénalise notre système éducatif, par la coordination de projets et de moyens, par la formation aux usages du numériques pour les élèves et les enseignants et l'ensemble de la communauté éducative. Pour cela nous devons nous appuyer sur les ressources et les dispositifs compétents existants afin de les modéliser dans tous les territoires. Pour nous le numérique est porteur d'innovation technologique, sociale, culturelle et citoyenne, il doit se déployer grâce à de nouveaux modèles de gouvernance intégrant la continuité éducative territoriale.

Dans le cadre des projets éducatifs locaux, que notre réseau porte depuis sa création, le numérique favorise la continuité éducative, l'éducation partagée et l'implication de tous les acteurs autour de l'École. Aucun plan numérique ne fonctionnera sans les collectivités et chacune dans ce comité y a sa place et est entendue, mais pour assurer un bon fonctionnement démocratique, des comités des partenaires doivent se constituer dans tous les territoires, co-pilotés par les Dan et les associations d'élus.

Ce cadre de gouvernance permet l'impulsion de nouvelles pratiques, la mutualisation d'expérience et d'expertise, autant que de moyens et de ressources pédagogiques et territoriales, il peut faciliter des investissements raisonnés et durables, mettre en place des concertations avec la communauté éducative et défendre l'égalité des territoires.